

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/50**

**Objet : chapitre 7.5 Subventions**

**Demande de subventions relatives à la requalification de sanitaires publics**

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2024, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house), à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation :  
Le 26 novembre 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32 voix)  
Membres présents : 19 (24  
voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 24  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Claire  
BARNEOUD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir donné à E. JACQUES), Denis CAPEL (pouvoir donné à J.M. TRON)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voies) :** Claire BARNEOUD, Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI (pouvoir donné à J. BILLON TYRARD)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voies) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle que le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, défini au niveau du champ de ses priorités opérationnelles par délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023, intègre différents projets répartis en trois ambitions stratégiques. « L'adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau », prévoit ainsi, dans le cadre de l'axe D (Adapter les aménagements balnéaires et nautiques), la requalification de sanitaires publics (Action 2.D.13).

Le Président constate que cette action bénéficie aujourd'hui d'études de maîtrise d'œuvre, qui, réalisées en interne par le maître d'œuvre recruté par le S.M.A.D.E.S.E.P., permettent de projeter très rapidement des travaux à caractère opérationnel. Ces projets, qui relèvent d'une nécessité environnementale, portent sur des sanitaires existants soit sur des sites touristiques en bord de lac (Bois-vieux et Baie Saint-Michel), soit sur des lieux de circulation en bord de Route Nationale 94 (aire de repos de Prunières, aire du Riou-Bourdou). Ils font l'objet de demandes d'intervention régulièrement réitérées par les Communes concernées. Il s'agit ainsi de :

- Bois-vieux (Rousset) : mise en phase du bâtiment avec la charte architecturale du S.M.A.D.E.S.E.P. et réfection totale du système d'assainissement obsolète (surtout !) pour 60 K€ HT ;
- Baie Saint-Michel (Chorges) : extension de 2 sanitaires sur la plage compte-tenu de la fréquentation pour 45 K€ HT ;
- Aire de repos RN94 (Prunières) : remplacement des toilettes sèches par des toilettes automatiques (ouverture à l'année au regard des flux touristiques) et aménagement du stationnement pour 203 K€ ;
- Aire de repos RN94 - Riou Bourdou (Savines-le-Lac) : remplacement de « la bulle » obsolète par un petit bâtiment en dur (installation d'une cuve de stockage d'eau - valorisation du système d'assainissement déjà fonctionnel pour un fonctionnement strictement estival) pour 62 K€ HT ;
- Eaux Douces (Crots) : requalification globale des sanitaires existants et redimensionnement en tenant compte de la fréquentation estivale important du site et de la particularité des utilisateurs (présence de nombreux camping-cars et vans aménagés nécessitant d'encadrer et limiter l'utilisation des sanitaires publics pour des pratiques non autorisées : vidange des caissettes chimiques, vaisselle, etc.) pour 25 k€.

Compte-tenu d'un calendrier de réalisation encore non précisé au niveau des aménagements nautiques (plages et ports) et de l'absence de lisibilité financière sur le soutien escompté sur ces probables priorités, le Président suggère de présenter ces dossiers auprès de la Région, afin de ne pas faire de 2025 une année « blanche » de réalisations. Il précise également que l'autofinancement résiduel de ces opérations a vocation à se placer dans le cadre de l'article 12.4 des nouveaux statuts du S.M.A.D.E.S.E.P., en partant d'un principe de cofinancement à parts égales entre l'EPCI bénéficiaire et le Département sur lequel l'aménagement est projeté.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023 relative à la validation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon,

**CONSIDERANT :**

- Que le confortement des sanitaires publics constitue une réelle nécessité environnementale, requise pour préserver les patrimoines naturels du lac de Serre-Ponçon ;
- Que ces sanitaires représentent également une infrastructure préalable à la montée en gamme touristique souhaitée par le syndicat mixte ;
- Que, s'inscrivant pleinement dans le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, cette action permet de poursuivre l'effort d'investissement sur l'année 2025 en donnant le temps aux élus du syndicat mixte d'envisager la planification souhaitable sur les 5 prochaines années ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 décembre 2024 :**

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Requalification de sanitaires publics autour du lac de Serre-Ponçon » le contenu du projet exposé par le Président
- **AUTORISE** le Président à solliciter les concours publics correspondant aux travaux relatifs à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
Région SUD (38 %)	160 000,00 €	Sanitaires de Bois-Vieux	60 000,00 €
Etat (38 %)	160 000,00 €	Sanitaires de la Baie Saint-Michel	45 000,00 €
Autofinancement du S.M.A.D.E.S.E.P. (24 %), dont :	100 000,00 €	Sanitaires de Prunières	225 000,00 €
Département des Hautes-Alpes	50 000,00 €	Sanitaires du Riou Bourdou	65 000,00 €
EPCI de Serre-Ponçon	43 000,00 €	Sanitaires des Eaux Douces	25 000,00 €
EPCI de Serre-Ponçon Val d'Avance	7 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>420 000,00 €</b>

Ainsi fait les jours, mois et an sus dits  
Pour extrait conforme

Le Président,  
**Victor BERENGUEL**

